



VILLE de CHÂTEAU-RICHER

8006, avenue Royale
Château-Richer (Québec) G0A 1N0
Tél. : 418 824-4294
Télééc. : 418 824-3277
greffe@chateauricher.qc.ca
www.chateauricher.qc.ca

Séance ordinaire du 3 mai 2021 à 19h30

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Mot du maire
3. Adoption de l'ordre du jour
 - 3.1. Adoption de l'ordre du jour du 3 mai 2021
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1. Séance ordinaire du 6 avril 2021
5. Trésorerie (Comptes généraux et finances)
 - 5.1. Comptes généraux au 30 avril 2021 et dépôt du rapport sur les autorisations de dépenses pour la période du 1^{er} au 30 avril 2020
 - 5.2. Dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle
6. Suivi des dossiers
7. Service de l'urbanisme (CCU, dérogations, permis)
 - 7.1. Dépôt du compte rendu de la rencontre du CCU du 20 avril 2021
 - 7.2. Lotissement dans le secteur de Havre-sur-Saint-Laurent
 - 7.3. Installation d'affiches dans le cadre du BaladoDécouverte
 - 7.4. Rénovations extérieures diverses – 7753, avenue Royale
 - 7.5. Ajout d'une remise – 8207, avenue Royale
 - 7.6. Ajout d'une remise – 8980, avenue Royale
 - 7.7. Construction d'une résidence unifamiliale isolée – 52, chemin Germain
8. Service des loisirs
 - 8.1. Camp de jour 2021 / Nomination d'employés pour la saison estivale 2021
 - 8.2. Camp de jour 2021 / Autorisation de procéder à la vérification des antécédents judiciaires
9. Ressources humaines
 - 9.1. Embauche d'une agente de bureau
 - 9.2. Contrat de travail du greffier et responsable de l'urbanisme
10. Divers
 - 10.1. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme pour l'aide à la voirie municipale
 - 10.2. Modification à la politique d'utilisation du parc canin de Château-Richer
 - 10.3. Nomination d'une mairesse suppléante
11. Correspondance
12. Période de questions *
13. Levée de la séance du 3 mai 2021

Attention!

Pour toutes questions relatives à la présente séance, veuillez les adresser au plus tard, **lundi le 3 mai 2021 à 9h00**, à l'adresse : greffe@chateauricher.qc.ca

Le maire répondra à vos questions au point 12.*

* En vertu de l'article 24 du règlement no 538-18 relatif à la régie interne des séances du conseil municipal de la Ville de Château-Richer, abrogeant et remplaçant le règlement 499-16, la période de question doit se dérouler comme suit :

Toute personne désirant s'adresser au conseil municipal doit, par courriel :

- Donner son nom complet ainsi que l'adresse de son domicile;
- Utiliser des termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- Soumettre sa question qui pourra, le cas échéant, être précédée d'un préambule ou d'un commentaire qui l'explique ou l'introduit.

À moins que le président ne l'y autorise, une personne ne peut poser plus de deux (2) questions lors d'une même période de questions.

Seules sont permises les questions de nature publique concernant les affaires de la municipalité.

La période est d'une durée maximale de trente (30) minutes. Le Conseil municipal peut décider de prolonger la période de questions par période de 15 minutes.